

Annexe 1 : Calendrier des fêtes religieuses ou commémoratives pouvant donner lieu à des autorisations d'absence.

Personnes présentes :

Parents élus : Mme Duprat, Mme Ville, Mme Lechgar, Mme Mathieu

Mairie : Mme Renosi, Mme Allègre et M. Lallemand

Enseignants : Mme Hani, Mme Brissard, Mme Page, Mme Bert, Mme Philippe, Mme Blugeot, M. Têtu

excusée : Mme Gerriet (réunion école-collège autour du projet Lecture à 360°)

Point sur les travaux

M. Lallemand est la personne qui coordonne les travaux dans les écoles (directeur des services techniques).

Dans l'école :

Dans la salle du dispositif Ulis, mise en place du faux plafond.

Cette année la salle 12 et la laverie vont être refaites. L'infirmerie va être transformée en vestiaire pour les agents mais elle restera accessible pour les enseignants et pourra garder sa fonction d'infirmerie.

Aménagement de la rue :

Arrêt minute juste devant l'école côté école maternelle. Cela semble fonctionner convenablement. Du côté élémentaire, c'est problématique car les voitures sont mal garées (devant le passage piéton ou en double file). C'est dangereux. Les travaux n'ont pas pris en compte cette entrée de l'école.

M. Lallemand demande s'il a été envisagé d'avoir à nouveau une entrée commune avec la maternelle ? Il y a trop d'élèves dans l'école, cela n'est pas envisageable pour M. Têtu.

Intervention prévue pour reprendre les passages des bateaux au niveau des passages piétons (car le sable se creuse) pour éviter d'avoir des marches, surtout pour l'accès aux handicapés.

Il manque un dos d'âne mais la vitesse n'est plus une problématique.

Au niveau du stationnement dans la rue, il y a une bande de passage pour les piétons qui est dangereuse : pas d'écart de hauteur (ce n'est pas un vrai trottoir). Les enfants ne sont pas protégés si une voiture se gare quand ils sont sur cette bande de passage. M. Lallemand explique que c'est la métropole qui gère : la mairie relaie les problèmes.

Demande de l'école : Est-il possible de créer un arrêt minute côté élémentaire ?

Demande de Mme Mathieu : Est-il possible de trouver une personne pour aider les élèves à traverser ? Il est difficile de trouver du personnel et il n'y a pas de policiers disponibles (l'école Langevin est prioritaire car la sortie y est beaucoup plus dangereuse).

Eau chaude : remontée des parents, les enfants n'ont pas d'accès à de l'eau chaude pour se laver les mains, l'hiver. C'est une volonté assumée par la mairie de ne pas mettre d'eau chaude : notion d'économie et de développement durable.

Point sur les exercices de sécurité

Des exercices incendie et de sécurité doivent être faits régulièrement (intrusion ou risques majeurs).

Un nouvel exercice va être fait prochainement (PPMS-Anti intrusion) mais sans prévenir les élèves et les enseignants. Dans le doute, on se confie dans les classes.

Monsieur Lallemand rappelle que l'alarme intrusion est moins forte que l'alarme incendie pour ne pas créer de psychose. Un exercice est prévu après le conseil d'école afin de voir si la puissance est suffisante.

Retour sur cet exercice :

*Un exercice Intrusion a donc été refait après ce conseil d'école, sans que les enseignantes soient informées de l'heure et de la date (fait le 14 février 2025). Si toutes les enseignantes n'ont pas toutes entendu la sirène anti-intrusion, des enfants de chaque classe l'ont entendue. Ainsi, toutes les classes ont pu se mettre en sécurité. **On peut donc considérer que l'alarme est tout juste audible mais qu'elle joue son rôle.***

Concernant les exercices intrusion :

La mairie doit être prévenue en amont (ainsi que la Police Municipale qui va se déplacer).

Rappel du directeur : si l'alarme ne sonne plus, l'exercice n'est pas terminé pour autant, c'est la Police qui vient toquer et dire que l'exercice est terminé, on l'attend pour lever l'exercice.

Un pass sera fourni dans quelques mois à tous les enseignants afin de pouvoir s'enfermer plus efficacement dans les classes.

Evaluation de mi-année :

- Évaluation nationale de milieu d'année pour les CP.

Ce qui est évalué, **en mathématiques** : dictées de nombres, additions en lignes, soustraction en lignes, placer un nombre sur une ligne graduée, comparer des nombres, résoudre un problème.

Résultats :

compétence la plus chutée : soustraction (notamment à cause du chronomètre, des élèves sont plus lents, donc la compétence est chutée sans refléter leur capacité réelle), placer sur une ligne graduée.

Compétence la plus réussie : écrire des nombres / les comparer, les problèmes ont été pas mal réussis cette année alors qu'habituellement c'est un domaine plutôt chuté.

Ce qui est évalué, **en français** : connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent, comprendre de phrases lues seules, dictée de syllabes, manipuler des phonèmes, dictée de mots, comprendre des phrases à l'oral (lues par l'enseignante), lire à voix haute des mots, lire à voix haute un texte.

Résultats :

Compétence la plus chutée : écrire des mots, comprendre des phrases lues seul.

Compétence la plus réussie : connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent.

- Bulletin de mi-année :

Les bulletins sont consultables sur l'application Educonnect.

Tous les parents ont reçu, par mail, leurs identifiants (seuls les parents de CP ne les avaient jamais eus). Ces identifiants sont à garder car ils seront utilisés jusqu'au lycée (notamment pour l'inscription au collège et pour les demandes d'aménagement pour les élèves à besoins particuliers).

Nous proposons un rendez-vous à tous les parents afin de faire le point sur la scolarité de leur enfant.

Prévisions des effectifs

Les effectifs sont stables par rapport à l'année dernière : 147 élèves.

Il y a encore beaucoup de mouvements d'élèves (arrivées et départs). Beaucoup d'allophones, dont certains sont allés directement en dispositif UPE2A. La mairie Dijon ne veut d'ailleurs plus les garder plus d'un an (le temps de la scolarisation en dispositif UPE2A), donc ces élèves doivent revenir l'année prochaine.

Par rapport aux effectifs de GS de l'école maternelle et de départ en cm2, nous sommes sur des effectifs stables, pas de fermeture prévue actuellement. (la mairie n'en est pas informée non plus).

Laïcité à l'école

Nous rappelons que tous les apprentissages sont obligatoires et qu'il n'est pas possible de s'en dispenser pour des raisons religieuses.

Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité posée par l'article L. 511-1 du Code de l'éducation, qui impose que soit suivie l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs auxquels les élèves sont inscrits (article R. 511-11 du Code de l'éducation).

Il y a des dates légales auxquelles on peut ne pas aller à l'école pour prétexte religieux comme la fin du ramadan (voir annexe 1).

Fête de l'école

Cette année la fête de l'école sera le 1er juillet 2025, choix tardif, pour nous concentrer plus facilement en fin d'année sur sa préparation.

Nous conserverons, comme l'an dernier, la vente de tickets pour les boissons et les plats apportés, pour éviter les bousculades et les excès comme ce fut le cas les années précédentes.

Mise en place de jeux ? Compte-tenu du nombre d'élèves, cela semble difficilement envisageable, il faut des personnes pour encadrer.

Une journée en interne sera organisée, comme en maternelle, en fin d'année, en mélangeant toutes les classes sur une demi-journée où les élèves font des jeux.

Projets en cours

- *Projet autour de l'égalité entre les filles et les garçons* : activités menées en classes sur cette thématique (chez les cm1 : une artiste va venir à l'école pour créer une fresque dans la cour). Pour l'année prochaine, une demande de fonds va être formulée (auprès de l'éducation nationale) pour prolonger le projet avec la classe de Madame Hani.

Projet avec le collège :

Projet lecture à 360° avec le collège (cm1, cm2, 6ème). A partir d'une sélection de livres, les élèves en étudient certains. Une présentation de certaines activités menées sera ensuite faite aux autres classes. Mr. Têtu : livre qui s'appelle « de l'autre côté de la rue » : travail autour du lexique des métiers, production d'écrit prévue en lien avec le livre. Mme. Blugeot : travail sur « Ruby tête haute » et « Gaspard, sur les toits de Paris »

Visite du collège pour les CM2

Petits champions de la lecture pour le cycle 3. Choix de 2 filles et 2 garçons par classe puis finale école avec le choix d'un garçon et d'une fille. Finale départementale en mars organisée par la mairie, salle Brassens.

Ateliers numériques sur l'identité numérique et les réseaux sociaux avec notre ERUN (risques liés aux réseaux sociaux). Dans le cadre du SAFER Internet Day, un retour par les 6 délégués des classes concernées est prévue le 20 mars à 13h en présence de Mr. Le maire, Mme. Renosi et Talant magazine.

Poursuite des sorties nature avec Karine Mauve de Latitude 21.

Médiations à la bibliothèque de Talant pour la classe de Mr. Têtu proposée autour de Martin Luther King en avril, en lien avec l'album étudié « Ruby tête haute » et le projet lecture à 360°.

Ecole et cinéma classes de Mr. Têtu et Mme. Blugeot

Rencontres sportives : défi distance le 27 mars. Classes de Mme Hani, Mr. Têtu et Mme Blugeot.

Langue des signes : une professeur de langue des signes du lycée Montchapet est venue intervenir dans le cadre de la semaine du handicap dans la classe de Mme Hani : ateliers pour apprendre des mots d'animaux, de matériel scolaire, une comptine, ainsi que l'apprentissage du refrain en chant signé de la chanson : « aux arbres citoyens », ce qui collait bien avec la thématique sur les arbres mise en place avec Karine Mauve, intervenante de la Latitude 21. Elle a laissé à disposition des jeux à mettre en place par la suite, projet de faire une vidéo et de la partager avec la professeure. Peut-être que l'an prochain, nous pourrions essayer de le continuer sur d'autres classes ? (elle est peu disponible, de plus il faut vraiment que le cadre soit silencieux, car cette personne est elle-même mal-entendante).

Carnaval, pour le moment il fait trop froid, date à définir, vendredi 18 avril ?

PV rédigé par Mme Blugeot et M. Têtu